

	<b>Commission de Traitement des Réclamations du Jeudi 10 août 2023</b>	Direction Adjointe en charge des Ressources
---	--	--

**Participants :**

**Pour la direction**

- Mme Christelle ARNAUD, Coordonnatrice du pôle RH
- Mme Noémie MAYISA, Attachée juridique aux relations sociales

**Pour les organisations syndicales**

- Mme Fabienne PERRIOT LE FUR (CFDT)
- M. Antoine GIAMBIAGGI (FO)
- M. Florent ROUCHAUD (CFTC)

✿✿✿✿

**RECLAMATIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES COMMUNES DES ELUS**

**Mouvements du personnel**

Les élu(e)s souhaitent connaître : les entrées, les sorties, les changements d'affectation et les mutations pour le mois de mai 2023.

Voir les documents joints en annexe.

**Heures supplémentaires**

Des heures supplémentaires ont-elles été effectuées pour le mois de Juillet 2023 ?

Si oui dans quels services et combien d'agents mobilisés ?

Des heures supplémentaires sont-elles prévues au mois d'août 2023 ?

Question complémentaire de la CFDT :

En CTR du 13/07/2023, la direction a indiqué qu'il n'y aurait pas d'heures supplémentaires programmées en Juillet, hormis le samedi 1<sup>er</sup> juillet.

Quelle en est la raison, cela signifie-t-il qu'il n'y a plus aucune activité avec du solde à la caisse ? Et en ce début d'Août, la direction confirme-t-elle qu'il n'y a pas eu des HS après le 01/07/2023 ?

❖ **Une séance d'heures supplémentaires a été réalisée le samedi 1<sup>er</sup> juillet 2023**

- **Sur le processus PAD / ACCUEIL** : Elle a concerné 12 salariés dont 1 cadre, tous en télétravail. Elle a porté sur l'activité de la CSS :
  - L'objectif commun était fixé à 385 dossiers – 484 dossiers ont été traités.
- **Sur le processus PE/AS** : Elle a concerné 13 salariés dont 1 cadre. Elle a porté sur les activités suivantes :

- DIADEME  
L'objectif était fixé à 300 dossiers – 338 dossiers ont été traités.
- DSIJ  
L'objectif était fixé à 480 dossiers – 560 dossiers ont été traités.

Il n'y a pas eu d'autres séances d'HS de programmées en juillet.

Deux séances d'heures supplémentaires ont été organisées le samedi 5 août dernier, l'une au sein du PAD/ACCUEIL et l'autre au sein du Pôle PE-AS.

La DP n'a pas prévu de faire faire d'autres HS au mois d'août. Le Pôle Accès aux Droits non plus.

#### **Les vacances de postes**

Les élu(e)s réclament un état des lieux des vacances de poste récentes et en cours.

##### **Concernant les VP restées en cours lors de la dernière CTR**

###### **❖ Pour la DGRLCF**

- VP 29 – Chargé d'études – Niveau 5A – au pôle lutte contre la fraude
  - Annonce lancée jusqu'au 14/07
  - 1 candidature en interne reçue
  - Pas de test écrit de prévu
  - 1 candidat reçu en entretien le 26/07
  - Candidature retenue : Mme Djordjevic Alexandra - Prise de fonction le 1<sup>er</sup> août
- VP 30 et Ucanss 73917 – Enquêteur – Niveau 5A/5B – au pôle lutte contre la fraude
  - Annonce lancée jusqu'au 14/07
  - Annonce prolongée jusqu'au 11/08
  - En cours
- VP 32 et Ucanss n°74628 – Chargé d'études – Niveau 5A – au pôle établissements régulation et accompagnement
  - VP publiée en interne et externe
  - Annonce lancée jusqu'au 28/07
  - 13 candidatures externes reçues
  - VP infructueuse
  - L'annonce sera relancée le 21/08

###### **❖ Pour la DRCADPS**

- VP 28 et Ucanss 72664 – Assistant Médical – Niveau 4E – au CMS de Choisy-le-Roi
  - Annonce lancée jusqu'au 22/06 et prolongée jusqu'au 07/07
  - En cours (en attente retour opérationnel)

###### **❖ Pour la DAR - DRH**

- VP 27 et Ucanss 72621 – Chargé d'opérations budget et/ou Comptable – Niveau 5A/5B/6 – au budget
  - Annonce lancée jusqu'au 21/06
  - 39 candidatures reçues (3 internes et 36 externes)
  - 9 candidats (3 internes et 6 externes) ont passé les tests écrits les 7 et 10 juillet

- 2 candidats ont été reçus en entretien
- Candidate retenue : Mme Alexer Christine – prise de fonction le 18 septembre 2023

► VP Ucanss 72320 – Technicien Infrastructures matériel logiciel – Niveau IIB – au service informatique

- Annonce lancée jusqu'au 14/06
- 2 candidatures externes reçues
- 1 candidat a été reçu en entretien le 15/06
- Le candidat retenu s'est désisté
- L'annonce sera relancée

❖ Pour la DCF

► VP 21 et Ucanss 70601 – 2 Rédacteurs juridiques – Niveau 4 – Recours contre tiers

- Annonce lancée jusqu'au 17/05
- 23 candidatures externes reçues
- 5 candidats ont passé les tests écrits le 1<sup>er</sup> et le 7 juin
- 4 candidats ont été reçus en entretien le 6 et le 7 juin
- Candidate retenue : Mme Misbare Laetitia – prise de fonction le 1<sup>er</sup> août
- Concernant le 2<sup>ème</sup> poste, la VP a été relancée le 3 août

❖ Pour la DGA

► VP Ucanss 73794 – Chargé d'études statistiques – Niveau 5A – au service études et statistiques

- Annonce lancée jusqu'au 14/07
- 26 candidatures externes reçues
- 4 candidates retenues pour passer les tests écrits
- 2 candidats reçus en entretien
- Candidature retenue Mme Derrhi Imane – prise de fonction le 31 juillet

 Concernant les nouvelles VP depuis la dernière CTR

❖ Pour la DAR – DRH

► VP 33 et Ucanss n°75139 – Responsable de service – Niveau 7 – au service travaux et maintenance

- VP publiée en externe
- Annonce lancée jusqu'au 09/08
- En cours

► VP – Concepteur(trice) développeur – Niveau 3 – au service informatique

- Titularisation d'un alternant
- Candidature retenue : Monsieur Schneider Frédéric – prise de fonction le 29 juillet

► VP Ucanss n°75727 – Administrateur(trice) systèmes - Niveau 6 – au service informatique

- VP publiée en externe
- Annonce lancée jusqu'au 14/08
- En cours

❖ Pour la DP

- VP – Technicien de prestations – Niveau 3 – au département PE/AS
- VP publiée en interne
  - Candidature retenue : Mme Ouzan Géraldine (titularisation d'une intérimaire) - Prise de poste le 1<sup>er</sup> juillet

❖ Pour la DCF

- VP– Rédacteur(trice) juridique – Niveau 4 – au service recouvrement et comptabilité des créances
- VP publiée en externe
  - Annonce lancée jusqu'au 14/08
  - En cours
- VP– Technicien maîtrise des risques – Niveau 3 – au service contrôle PE/AS
- Candidature retenue : Mme Mabrouk Nesrine – prise de poste le 11 septembre
- VP Ucanss 75997 – Rédacteur(trice) juridique – Niveau 4 – au service recours contre tiers
- VP publiée en externe
  - Annonce lancée jusqu'au 24/08/2023
  - En cours

❖ Pour la DGRLCF

- VP 31 et Ucanss n°74567 – Technicien(ne) de prestations– Niveau 3 – au pôle établissements régulation et accompagnement
- VP publiée en interne et externe
  - Annonce lancée jusqu'au 28/07/2023
  - 45 candidatures reçues (3 en interne et 42 en externe)
  - 9 candidats reçus pour tests écrits (3 en interne et 6 en externe) le 31 juillet
  - Entretien prévu le 16 août
  - En cours

❖ Pour la DRCADPS

- VP– Chargé d'études – Niveau 5B – au service prévention
- VP publiée en externe
  - Titularisation d'une stagiaire
  - Candidature retenue : Mme D'Henry Simonnot Lucie – prise de poste le 1<sup>er</sup> août

**Les procédures disciplinaires (Art.48)**

Les élus souhaitent connaître le nombre d'article 48 depuis la dernière CTR ?

Combien de procédures art. 48 ont abouti à un licenciement ou rupture de contrat (si CDD) ou conduit à un blâme ?

Les élus demandent un état des lieux sur les procédures en cours.

Depuis la dernière CTR, une procédure disciplinaire a été déclenchée ; elle est en cours.

**Présomption de démission**

Suite à l'application du décret n° 2023-275 du 17/04/23 pour mise en œuvre de la présomption de démission en cas d'abandon de poste volontaire du salarié, les élu(e)s CFDT demandent à la direction :

- Combien de mises en demeure pour reprise de travail ont été envoyées, depuis le mois de Mai ?
- Combien à expiration du délai resté sans reprise ont donné lieu à un licenciement au motif que le salarié est présumé démissionnaire, depuis le mois de Mai ?

Depuis l'entrée en vigueur de la législation relative à la présomption de démission, une mise en demeure a été adressée à un agent. Ce dernier n'ayant pas donné suite, la direction a mis en œuvre la présomption de démission.

#### **Forfait mobilités durables (FMD)**

Suite à l'application depuis le 01/01/2023 du protocole relatif au FMD, les élu(e)s :

- demandent un état des lieux du recours des agents aux diverses prestations proposées par l'accord d'entreprise,
- le nombre des refus.

A la fin juillet, la GAP a été contactée par 15 agents distincts. Les dossiers ont été traités comme suit :

- 3 achats (2 trottinettes et 1 vélo) et utilisations sur 2023,
- 3 refus de remboursement de vélos achetés entre 2020 et 2022,
- 5 utilisations de vélos sans achats en 2023,
- 4 prises de contact sans achat ni utilisation à ce jour.

Pour rappel, le remboursement des forfaits ne sera effectué qu'au cours du 1er trimestre 2024 ; un bilan plus complet pourra être réalisé à l'issue.

#### **BSI-2023**

Entre le 30 mai et 23 juin dernier, le BSI 2023 a été lancé.

Durant cette période, plusieurs « push-mails » et « fenêtres Pop-up » ont été envoyés aux salariés pour les sensibiliser à participer à ce sondage afin de s'exprimer sur divers thématiques :

- le cadre du travail et environnement professionnel,
- l'information et la communication interne,
- les politiques de ressources humaines,
- la perception de l'avenir.

Les élu(e)s souhaitent savoir quand les résultats de ce BSI-2023 seront connus pour les communiquer au personnel et si au préalable une présentation en CSE sera prévue ?

En principe, les résultats du BSI seront communiqués par BVA d'ici le 8 septembre.

Ces résultats pourront faire l'objet d'une présentation aux élus du CSE.

#### **RECLAMATIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES DES ELUS CFDT**

#### **Nouvelle COG 2023-2027**

La COG branche Maladie a été signée depuis le 26/06/2023.

Par conséquent, les élu(e)s CFDT souhaitent savoir quand la déclinaison de ces orientations vers un CPG local 2023-2027 sera présentée en CSE et aux salariés de la caisse ?

Les orientations du CPG 2023-2027 de la CPAM du Val-de-Marne seront présentées vraisemblablement au CSE et au Conseil du mois de décembre 2023.

La communication auprès des salariés s'effectuera à l'issue de ces consultations.

### **Cristolien**

Depuis le mois de Mars 2023, des questions ont été soulevées concernant plusieurs dysfonctionnements restés non résolus pour : le monte-chARGE, les douches du gymnase sans eau chaude et l'absence d'eau dans la tisanerie du 3<sup>ème</sup> étage côté A.

Lors de la CTR du 15/06/23 la direction avait alors répondu :

#### **► S'agissant du monte-chARGE**

L'accord récent de l'expert chargé de l'instruction du sinistRE a permis au service travaux et maintenance de lancer la commande des pièces nécessaires. Le bon de commande a été envoyé le 25 mai 2023. Il faut compter un délai de 8 semaines pour l'approvisionnement avant de pouvoir procéder aux travaux de remise en état. A ce jour, la Direction n'a pas de visibilité sur la date de remise en service.

#### **► S'agissant des douches du gymnase – sanitaire RDC Aile A**

Le service travaux et maintenance est toujours dans l'attente de la validation des devis par l'expert de l'assurance afin de pouvoir débuter les travaux. Une contre-expertise a eu lieu le 6 juin 2023 afin d'avoir un accord dans les meilleurs délais.

#### **► S'agissant de la tisanerie côté aile A**

Suite à un contrôle de la qualité de l'eau réalisé le 24 février dernier, des travaux d'amélioration sont nécessaires afin de résoudre le dysfonctionnement constaté.

Un nouveau contrôle aura lieu le 4 juillet 2023 pour la remise en service

A ce jour, les élu(e)s CFDT réitèrent la demande à savoir si tous ces dysfonctionnements sont enfin solutionnés, car aux vues des réponses susvisées cela devrait être le cas ? Et à défaut, de donner de nouveau des informations sur les éventuels travaux restant à venir ?

#### **⊕ S'agissant du monte-chARGE**

La date prévisionnelle de fin de travaux est prévue pour le 11 août 2023.

#### **⊕ S'agissant des douches du gymnase –sanitaire RDC aile A**

A ce jour, la direction est toujours en attente de validation des devis par l'expert.

#### **⊕ S'agissant de la tisanerie côté aile A**

La contre-analyse a bien eu lieu. Une relance a été effectuée le 28 juillet dernier. La direction est en attente du rapport.

### **Cristolien / Salle de réunion 2A-2 (face au service MAS)**

Cette salle de réunion est équipée d'un grand écran télévisé (sur roulettes) pour permettre la visioconférence. Or, il s'avère que cela ne fonctionne pas du fait que le cordon de branchement n'est pas de dimension suffisante pour le brancher à la prise (située en centre de table). De plus, il n'y a pas de prise HDMI permettant la connexion de l'écran avec un ordinateur (PC portable) pour pouvoir projeter un document sur le grand écran ou suivre une visio. Des responsables de service ont déjà fait une demande MAID pour demander une intervention, mais à ce jour cela reste non solutionné. De ce fait, cette salle n'est pas utilisable en l'état.

La CFDT demande à la direction d'intervenir auprès du service compétent de la caisse (informatique et/ou marchés et travaux) afin de permettre une plein utilisation de cette salle de réunion et qu'elle soit totalement fonctionnelle (si non inutile d'y avoir installé l'écran).

La société Signal, en charge du nouveau marché, a procédé à un état des lieux des installations de la caisse. Pour les interventions techniques lourdes, les devis sont en cours de finalisation et les opérations correctrices pourront donc être mises en œuvre à compter du mois d'octobre prochain. Les interventions techniques légères pourront être prises en charge en premier niveau par le service informatique ou le service travaux et maintenance, selon leur nature.

La situation de la salle de réunion 2A-2 va être réexaminée afin de savoir de quelle catégorie elle relève.

## **CMS de Choisy Le Roi**

### **9-1 / Climatisation**

En date du 05/06/23 un « push-mails » a été envoyé indiquant « que le mode froid de la climatisation sera mis en service dès le 6 juin 2023 dans l'ensemble des sites équipés d'un système de rafraîchissement. » Rappelant également que « Dans le cadre de la sobriété énergétique, l'optimisation de la régulation du rafraîchissement et de la ventilation des locaux est le levier de court terme le plus opérant pour réduire notre impact environnemental. C'est la raison pour laquelle nous mettons en place une consigne de température conforme aux textes réglementaires, soit un déclenchement de la climatisation à partir de 26° C à l'intérieur des bâtiments. »

Hors le service dentaire de ce site étant à l'étage (ce qui n'est pas le cas au CMS de St-Maur), constate que les températures montent vites en période de forte chaleur et certains produits dentaires le supportent mal (conservation).

La CFDT demande donc à la direction d'accorder une dérogation afin que la clim s'enclenche dès qu'il fait 24° C dans ce service, comme cela a été fait pour la pratique du sport au gymnase du Cristolien.

A titre dérogatoire, la direction autorise à abaisser la température des locaux du CMS de Choisy-le-Roi à 24 °C, au vu de la patientèle et des machines utilisées au service dentaire.

## **CMS de Choisy Le Roi**

### **9-2 / Logiciel DESMOS**

Beaucoup de soucis persistent depuis sa mise en place (en juillet 2022) tant pour les praticiens (surtout à la radiologie et au dentaire) que pour les agents qui l'utilisent. Malgré que le prestataire du logiciel (JUXTA) soit intervenu plusieurs fois, rien ne change réellement !

En CTR du 13/07/23, la direction a reconnu que « l'outil Desmos présente effectivement des dysfonctionnements qui font l'objet d'un suivi et d'une action régulière des responsables de centres vers le prestataire Juxta. » Et a indiqué ensuite qu'une « analyse conjointe de la direction métier et des services supports est en cours pour rechercher toutes les solutions envisageables afin d'obtenir une amélioration de la qualité du service rendu. »

La CFDT demande à la direction d'intervenir sérieusement car il apparaît que le prestataire qui a développé cet applicatif n'est pas compétent pour solutionner les soucis existants, depuis son déploiement remontant à plus d'un an, ce qui complique les conditions de travail au quotidien ! Et combien de temps cette analyse conjointe doit-elle encore suivre son cours ?

La mise en place de l'outil a été réalisée à la mi-novembre 2022 (et non en juillet 2022).

L'analyse conjointe de la direction métier et des services supports a été réalisée et les demandes de correction régulièrement formulées ou rappelées auprès de la société JUTXA. Selon la nature des problèmes, celle-ci a pu apporter des solutions ou est toujours en cours d'analyse pour les résoudre. Les équipes restent mobilisées pour la résolution des dysfonctionnements ou l'identification de solutions de contournement satisfaisantes.

Il est à noter que certains problèmes sont liés à l'utilisation en parallèle de logiciels qui ne font plus l'objet d'une maintenance, ni de la part de l'éditeur, ni de la part de la CNAM, ce qui complique la correction apportée aux dysfonctionnements.

#### **Campagne EA/EP 2023**

La campagne des entretiens annuels de 2023 était fixée initialement du 3 avril au 30 juin, mais le terme a été repoussé au 8 juillet 2023. En 2022, cette campagne avait aussi été repoussée, mais il s'est avéré que plusieurs entretiens ont dû se faire sur dérogation.

Aussi, les élu(e)s CFDT souhaitent savoir si, depuis le 08/07/23, il y a finalement des dérogations en cours pour permettre de finaliser des EA / EP de 2023 ? Et si oui, combien et pour quel motif ?

La campagne des entretiens annuels de 2023 a été fixée du 3 avril au 30 juin et n'a pas fait l'objet de prolongation. L'ouverture d'ALINEA a néanmoins été prolongée jusqu'au vendredi 8 juillet pour permettre la signature des entretiens par les collaborateurs reçus fin juin.

Quelques dérogations ont été accordées afin de finaliser des EA/EP de 2023 pour motif de retour d'absence et/ou en accord avec le responsable qui prenait un nouveau service.

La direction n'a pas les moyens de comptabiliser précisément le nombre d'agents que cela concerne.

#### **Campagne télétravail 2023 (du 3/04 au 28/04)**

Lors de la CTR du 15/06/23, la direction a indiqué que les « demandes réceptionnées au cours du mois d'avril sont en cours d'analyse. Comme indiqué lors du lancement de la campagne par mail à tous, les salariés seront informés durant l'été du suivi de leur demande », dont en cas d'accord, le télétravail sera valable du 01/09/2023 au 31/08/2024. A ce jour, nous sommes durant l'été et maints salariés concernés par une demande de télétravail vont partir ou sont en congés sans avoir eu leur notification d'accord.

La direction est certainement en mesure de faire un bilan sur les demandes reçues via OGTE, à l'instar de l'an passé à la même période.

La CFDT souhaite donc connaître le nombre de demandes qui ont été reçues depuis le 28 avril dernier et sur celles qui ont été étudiées combien y a-t-il eu d'accords et de refus ?

En effet, sachant que la prochaine « Commission de suivi du Télétravail » est fixée au 05/10/23 pour une présentation d'un bilan complet aux élus, cela reste une date trop éloignée pour la CFDT qui dans cette attente ne peut renseigner les agents.

Au 20 juillet 2023, 706 demandes de télétravail ont été traitées :

- 682 demandes ont été acceptées
- 24 demandes ont fait l'objet d'un refus

Ces 682 agents ont tous été avisés par mail le 20 juillet et invités à signer leur notification mais aussi à fournir les documents nécessaires directement sur OGTE.

Un volant de demandes reçues au-delà du 30 juin sera étudié prochainement et les agents également avisés.

Un bilan global sera présenté début octobre.

#### **Campagne temps partiel choisi 2023 (du 3/04 au 28/04)**

Lors de la CTR du 15/06/23, la direction a indiqué que « les demandes des agents réalisées et validées par la hiérarchie sont en cours de gestion au service de la GAP. Elles feront par la suite l'objet d'un positionnement Direction. Comme indiqué lors du lancement de la campagne par mail à tous, les avenants au contrat de travail seront proposés pendant l'été aux agents pour un démarrage début septembre 2023. »

Et bien nous sommes courant de l'été et maints salariés concernés par un avenant à leur contrat vont le recevoir ou l'ont déjà reçu afin de s'organiser à leur retour de congés pour le démarrage en temps partiel.

Aussi, la CFDT souhaite connaitre le bilan de cette campagne qui doit certainement être finalisée à ce jour, avec :

- Le nombre de demandes reçue et étudiées ? Et dont combien d'accords et de refus ?
- Sur les demandes validées combien sont des renouvellements, combien sont des demandes initiales ?
- Et combien concernent encore des agents en temps partiel avec RTT (sur la base des anciennes dispositions tacites reconductibles) et qui de ce fait n'ont pas besoin de faire cette campagne (car il doit y en avoir de moins en moins) ?

La GAP a reçu et traité 37 demandes de temps partiel choisi, validés par les managers, tous sans RTT : 5 nouveaux salariés et 32 renouvellements.

Aucun refus de demande de temps partiel choisi reçu n'a été établi par la direction.

Depuis le 24 juillet, les salariés sont tous invités à venir signer l'avenant à leur contrat de travail à la GAP.

#### **Campagne place de parking 2023 (du 03/04 au 15/05)**

La campagne de renouvellement des demandes de place de stationnement était ouverte pour les parkings du Cristolien et celui des Gémeaux pour une nouvelle attribution de place valable du 01/09/2023 au 31/08/2024.

La CFDT souhaite savoir si toutes les demandes réceptionnées via l'applicatif « Gestpark » ont pu être étudiées ? Si oui, combien de demandes pour renouvellement et primo-demandes de places ont été acceptées et/ou refusées ? En cas de refus, quels sont les motifs ? Suite aux 8 critères existants (Cf. circulaire RH n° 5-2021) quelle est la répartition des places attribuées entre les différents parkings autour du siège et celui du Cristolien ?

De plus, il apparaît qu'il y ait un turnover des places attribuées dans les différents parkings, chaque année, selon le nombre des demandes effectuées, en fonction des critères sélectionnés par la direction et des demandes effectuées hors délai de campagne qui n'assurent pas le bénéfice d'une place en conformité avec les critères sélectionnés.

La CFDT souhaite donc savoir combien de demandes ont été réceptionnées hors délai (après le 15/05/23) ?

Toutes les demandes de place de stationnement qui ont été effectuées via l'applicatif « GestPark » ont été étudiées et traitées dans le cadre de la campagne 2023/2024.

A ce jour, ce sont 468 demandes qui ont été traitées dont 36 concernent des premières demandes.

Les places de stationnement sont attribuées conformément aux critères qui ont été arrêtés dans la circulaire RH 08/2023 disponible sur l'intranet.

La répartition des places attribuées est la suivante :

- 123 au Cristolien Sous-sol dont 24 deux roues
- 102 au Cristolien Extérieur
- 147 à Eiffel
- 96 à Esquirol (sur les 3 niveaux)

Aucune demande de place de parking n'a été refusée pour la campagne 2023/2024. Concernant les demandes effectuées hors délai (après le 15/05/2023), il a été répertorié un total de 49 demandes.

### **Evolution du tri sélectif**

En date du 10 juillet dernier, un « push-mail » a été envoyé pour informer qu'à partir du 01/01/2024 le tri sélectif évoluait tant pour les ménages comme chez les entreprises pour une généralisation du tri à la source des déchets organiques ou « biodéchets ».

A la CPAM, un nouvel affichage en ce sens a été déployé au RIE pour distinguer :

- Les biodéchets (nouveauté),
- Le recyclable,
- Le bois,
- Et le verre.

Suite à cette évolution de séparer les biodéchets des autres déchets déjà appliquée au RIE, la CFDT souhaite savoir qui est en charge de la collecte de ces biodéchets, est-ce le prestataire Marguereat, ou le prestataire du ménage, ou la CPAM ?

Et puisque cela est à l'échelle professionnelle en entreprise, quel circuit de transformation est envisagé, par compost ou méthanisation et/ou en sous-traitance avec la mairie de Créteil ?

Un nouveau plan de traitement de nos déchets est en cours de déploiement, conformément à la loi relatif au gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020.

Ce plan est en cours de test afin de pouvoir quantifier les déchets produits au RIE.

La CPAM ne bénéficiait pas d'une prise en charge particulière aux biodéchets. A ce jour, plusieurs solutions de récolte de ces déchets sont à l'étude. Il convient de souligner que la mairie en est exclue car elle ne dispose d'aucune prestation spécifique à ce type de déchets.

Il est donc envisagé de faire appel à un prestataire externe nous permettant soit :

- une collecte avec acheminement vers un centre de méthanisation ou de compost,
- la mise en place d'un compostage sur site.

La direction ne manquera pas de communiquer sur le circuit mis en place.

### **RECLAMATIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES DES ELUS FO**

#### **Les missions**

Les élus FO souhaitent connaître le nombre de salariés qui assurent actuellement des missions dans d'autres services.

Dans la mesure où ces éléments sont susceptibles d'évoluer, les élus FO réitèrent leurs demandes du nombre d'agents titulaires d'un CDI dit Contact Tracing et de leurs affectations actuelles, ainsi que la conversion de leurs contrats de travail en CDI sans mention du Contact Tracing, la PFCT ayant fermé.

#### **► S'agissant des salariés en mission dans un autre service**

2 salariés sont actuellement positionnés en mission dans un autre service.

#### **► S'agissant des agents titulaires d'un CDI « contact tracing »**

Le nombre de salariés embauchés dans ce cadre et leur affectation n'ont pas changé depuis le bilan présenté aux élus en Assemblée plénière en juillet 2022.

Le contrat de travail de ces salariés est bel et bien un contrat conventionnel. Il comporte les mêmes mentions et donne accès aux mêmes droits que le CDI ordinaire. Dès lors, il n'y a pas lieu de faire signer un nouveau contrat à ces salariés.

#### **Les écrêtements**

Les élus FO souhaitent connaître le nombre d'heures écrêtées sur chacune des deux dernières plages horaires en distinguant les pôles et les niveaux de classification.

Les élus FO demandent le paiement ou la récupération de ces heures pour les salariés.

Voir les documents joints en annexe.

#### **Les licenciements pour insuffisance professionnelle et pour inaptitude**

Les élus FO souhaitent savoir si la Direction a procédé à des licenciements pour insuffisance professionnelle ou pour inaptitude depuis le mois dernier ? Si oui, combien ?

Des procédures sont-elles en cours ?

Depuis la CTR précédente, la direction n'a engagé aucune procédure visant à aboutir à un licenciement pour insuffisance professionnelle ou pour inaptitude.

A ce jour, aucune nouvelle procédure n'est en cours.

#### **La PFS**

La Direction a refusé d'ouvrir une négociation sur la valorisation du métier de Conseiller service à distance. Les élus FO sont vexés et revendentiquent à nouveau le retour du parcours professionnel à la PFS, un moyen de fidéliser le personnel qui ne peut qu'être bénéfique pour les agents, la Direction et les assurés sociaux.

La direction maintient sa réponse précédemment apportée, à savoir que les agents de la PFS peuvent postuler et faire valoir les compétences acquises sur l'ensemble des processus dès lors qu'ils disposent d'au moins 30 mois d'ancienneté dans la fonction. Aussi, la direction n'envisage pas de remettre en place le parcours de sortie de la plateforme de service et rappelle d'une part, que les CSAD ont des perspectives de carrières professionnelles au sein de la PFS, d'autre part, que des mobilités internes vers d'autres services de la caisse interviennent dans le cadre de vacances de postes.

#### **Le référentiel gestionnaire de paie**

Les élus FO sont toujours en attente de la présentation en réunion plénière du référentiel annoncés depuis plusieurs mois. Le CNGP existe depuis environ 6 ans. Il est important d'attribuer aux agents un référentiel adapté à leur activité.

Les référentiels sont en cours d'élaboration au RIME et seront soumis au CSE dès leur finalisation.

#### **Le monte-charge au Cristolien**

Depuis l'inondation au Cristolien, le monte-charge est hors-service. Les élus FO demandent à quelle date il sera à nouveau fonctionnel

La date prévisionnelle de fin de travaux est prévue pour le 11 août 2023.

Le monte-charge devrait être opérationnel à compter du 14 août 2023.

#### **L'emménagement du pôle frais de santé au Cristolien**

L'emménagement est prévu au premier semestre 2024. La Direction est en train de le préparer. Les élus FO demandent si le recours au bureau partagé est envisagé et s'y opposeront le cas échéant.

Une présentation du projet sera soumise aux élus du CSE en temps voulu.

Pour rappel, le projet d'emménagement du pôle frais de santé au cristolien est étroitement lié à la mise en œuvre du projet Pléiade, tel que cela a été présenté dans le cadre du SDIL aux élus du CSE.

#### **Les 40 ans de la caisse**

La CPAM 94 fête ses 40 ans en fin d'année. Les élus FO demandent si la Direction compte organiser un événement à cette occasion.

A ce stade, il n'est pas envisagé d'événement pour les 40 ans de la CPAM.

#### **Le 11 novembre**

Cette année, le 11 novembre tombe un samedi, les élus FO demandent à la Direction quel va être son choix quant à la récupération du vendredi ou du lundi.

L'article 1<sup>er</sup> du protocole d'accord du 26 avril 1973 relatif au congé exceptionnel accordé en compensation des fêtes légales précise qu'en « *compensation des fêtes légales se situant un jour ouvrable habituellement chômé dans les organismes de sécurité sociale et leurs établissements, il est accordé un jour de congé exceptionnel qui devra être pris le jour ouvré le plus proche précédent ou suivant la fête légale en cause* ».

Le jour de récupération se fera le vendredi ou le lundi.

#### **La politique de rémunération**

La Direction a annoncé 288 pas de compétence pour le personnel au titre de l'année 2023.

En 2022, selon le bilan social, 452 pas ont été attribués. Les élus FO demandent des explications.

La politique de rémunération 2023 (vague annuelle) prévoit l'attribution de pas de compétence à 27 % des effectifs de la CPAM, soit 288 pas de compétence. Cette enveloppe reste supérieure aux obligations conventionnelles qui prévoient l'attribution de pas de compétence à 20 % des effectifs présent au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

En 2022, la politique de rémunération (vague annuelle) a permis d'attribuer des pas de compétence à 382 agents, soit à 33.5 % de l'effectif. Le bilan social intègre en plus les salariés qui ont bénéficié d'une mesure à leur retour de maternité, d'une mesure de mobilité à grade égal ou encore de l'application du protocole d'accord syndical. Sur l'année 2022, le taux d'attribution de pas de compétence est ainsi arrêté à 40.61 % de l'effectif.

Le bilan global de la politique de rémunération 2023 sera définitif dès lors que toutes les catégories de mesures auront été intégrées soit sur 2024.

#### **L'accord télétravail**

La loi n°2023-622 du 19 juillet 2023 introduit notamment l'obligation d'intégrer une clause sur l'accès au travail à domicile pour un parent aidant si une charte ou un accord sur le télétravail existe dans l'entreprise. Les élus FO sollicitent la tenue d'une négociation sur un avenant à l'accord télétravail dès que possible.

A ce jour, la direction n'envisage pas d'ouvrir de nouvelles négociations sur cette thématique, l'accès au télétravail étant ouvert à l'ensemble des salariés.

## RECLAMATIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES DES ELUS CFTC

### Coffre-fort numérique

Les salariés sont très mécontents des conditions de mise en place du coffre-fort numérique. Les agents ont beau renseigner les indications données par la Direction (identifiant RH + numéro d'agent), ça ne fonctionne pas. Beaucoup d'agents ne peuvent pas accéder à leur bulletin de salaire, c'est un problème.

Pour soulager le service du Personnel et compte tenu du nombre de sollicitations, il aurait mieux valu conserver le papier pour les agents qui n'ont pas répondu et installer une cellule provisoire d'accompagnement dédiée à la mise en place du coffre-fort numérique.

Les réponses de la Direction ?

Les agents qui n'ont pas encore personnalisé leur coffre-fort numérique ont tous reçu un mail de DIGIPOSTE le 27 juillet leur précisant les modalités de personnalisation.

Ce mail redonne individuellement le nouveau lien d'ouverture mais aussi l'identifiant qui doit être composé du code organisme + numéro SIREN de la CPAM + numéro d'agent sur 5 caractères, soit 941323914143 (n°agent XXXXX).

La direction a respecté le code du travail qui prévoit que les salariés qui ne souhaitent pas adhérer au dispositif doivent se manifester ; c'était le bien fondé du sondage qui a été réalisé auprès des agents au printemps. La GAP accompagne les salariés qui le souhaitent pour accéder à leur coffre-fort numérique.

### Accueil

Les agents ont une appréciation mitigée des nouvelles bornes pals, elles ne sont pas claires pour les assurés. Ceux-ci se retrouvent avec un écran d'accueil portant sur tous les organismes de la sécu et différents services publics, ils demandent aussitôt l'aide d'un agent même pour une simple attestation vitale.

Tout cela rajoute du temps, des complications, quelles propositions peut faire la Direction pour faciliter l'organisation de l'accueil ?

Des problèmes ont été remontés avec les bornes extérieures notamment à Ivry Stalingrad, ces bornes permettent d'absorber une partie du flux des assurés, si elles disparaissent ou fonctionnent mal, cela ne va pas fluidifier l'accueil !

A toutes ces problématiques, quelle est la réponse de la Direction ?

### S'agissant des PALS

Les bornes PALS ont été installées récemment. Comme tout nouveau service, leur usage demande un temps d'appropriation pour les assurés. Au regard des remontées qui pourront être formulées, un plan d'accompagnement des agents pourra être déployé (tutorat, préparation d'éléments de langage, etc.)

Il est à noter qu'il s'agit d'une décision locale pour maintenir une offre de service aux assurés suite au retrait des bornes intérieures décidées par la Cnam.

### S'agissant des bornes extérieures

Deux bornes extérieures ont rencontré des dysfonctionnements récemment.

Le prestataire a été contacté pour identifier les problématiques et procéder à la maintenance.

### Projet d'entreprise

La Direction a-telle l'intention de présenter son projet d'entreprise aux salariés ?

Si oui quand et comment ?

Y aura-t-il une présentation par service ?

La présentation du projet d'entreprise est l'occasion de partager un moment chaleureux.

Il est bien prévu de présenter le futur projet d'entreprise aux salariés. Les modalités de présentation et le calendrier de finalisation ne sont cependant pas arrêtés à ce jour.

### **CMS de Saint MAUR**

Une secrétaire médicale est sur le départ, sera-t-elle remplacée ?

Les agents s'interrogent sur leur devenir, les employés doivent parfois s'organiser pour prévenir des assurés que leur rdv sera dans un autre centre.

La Direction a-t-elle des informations sur l'avenir du CMS de Saint- Maur à long terme ?

#### **S'agissant du recrutement de la secrétaire médicale**

Le remplacement du poste de secrétaire est à l'étude.

#### **S'agissant du CMS de Saint Maur**

La direction est en attente de retour de la mairie de Saint Maur concernant la mise à disposition de locaux.

### **CMS de Choisy**

Même ressenti, les agents du centre s'interrogent sur leur devenir, un centre médical avec toutes les spécialités a ouvert juste à côté et mis en avant par la Mairie.

La Direction a-t-elle des informations sur les intentions de la Mairie de Choisy à l'égard du CMS de Choisy ?

D'autant que les agents ont appris qu'un Audit allait avoir lieu sur les centres de santé, les agents s'interrogent, pourquoi un Audit ?

La signalétique informant du CMS à l'entrée est très discrète, pourquoi ne pas la rendre plus visible ?

Le logiciel Desmos fonctionne mal, les bugs sont légion, qu'envisage la Direction ?

Ou en sont les recrutements concernant la dermatologie, cardiologie, un dentiste ?

Des agents du CMS de Saint Maur n'ont pas perçus leur prime de contact dite « prime d'accueil », pour quelle raison ?

#### **S'agissant des intentions de la ville de Choisy**

La ville de Choisy continue de maintenir ses engagements vis-à-vis de la CPAM concernant le centre municipal de santé dont elle lui confie la gestion.

La ville est particulièrement attachée à la vocation sociale du centre qui permet un accès aux soins sans pratique de dépassements tarifaires.

#### **S'agissant de l'audit**

Il s'agit d'une mission demandée en interne pour identifier les points forts et les axes d'amélioration des centres. Plusieurs objectifs : consolider l'offre de soins des centres en adéquation avec les besoins de leur territoire, améliorer les conditions d'accueil des assurés et la qualité de service, et tendre vers une meilleure situation financière.

#### **S'agissant de Desmos**

Concernant l'environnement informatique des centres, outre des échanges avec le prestataire de DESMOS, des solutions techniques complémentaires sont à l'étude pour faciliter notamment la pratique médicale et réduire le temps administratif des praticiens.

#### **S'agissant des recrutements**

Le recrutement de nouveaux praticiens est complexe, dans un environnement très concurrentiel et avec une démographie médicale en régression constante. Aussi, la politique de recrutement se doit de refléter les orientations de la CPAM en matière d'offre de soins, notamment en venant combler des besoins non pris en charge par l'offre médicale et paramédicale déjà implantée sur le territoire.

 **S'agissant de la prime d'accueil**

Les agents des centres de santé ne sont pas éligibles conventionnellement à la prime d'accueil physique ou téléphonique.

**Prévention Santé**

Les élus CFTC demandent des embauches pérennes pour le service.

Qu'envisage la Direction ?

Un chargé d'étude vient d'être titularisé au service Prévention à effet du 1<sup>er</sup> août 2023.